

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 12 septembre 2022, a adopté le règlement numéro 22-823 décrétant des travaux de réfection de voirie des rangs Saint-Antoine et Sainte-Marie et prévoyant un emprunt de 3 474 180 \$ pour en acquitter le coût;
- Que ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 25 octobre 2022, pour un montant d'emprunt de 3 474 180 \$;
- Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 28 octobre 2022.

Avis numéro : 2022-55

Marie-Noël Duclos  
Greffière adjointe


## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

le 28 octobre 2022, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,  
le 28 octobre 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Marie-Noël Duclos  
Greffière adjointe